

DECISION MUNICIPALE n° D20230907-116

		Service	Service Culturel
Matière	7.1.5	Finances locales – décisions budgétaires – tarifs	
Objet	Grille tarifaire saison du service culturel		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de pouvoir du Maire ;

Décide,

Article 1 : De modifier le prix des billets de la saison afin que le service culturel propose une grille tarifaire en cohérence avec celles de l'ensemble des services municipaux, selon les principes suivants :

- Une différence tarifaire Ussel/hors Ussel. Le tarif de base n'est pas modifié pour les usselois et sera majoré de 15 % arrondi au demi-euro supérieur pour les billets Hors Ussel ;
- Suppression du tarif réduit de groupe de plus de 10 personnes et CE ;
- Mise en place d'un tarif B pour les petites formes et les soirées café-théâtre présentées dans la salle de spectacle du centre culturel Jean Ferrat ;
- Maintien des prix tarifs scolaires 5 € et tarifs scolaires de groupes 4 €, pour Ussel et application de la même majoration de 15 % arrondi demi-euro supérieur pour Hors Ussel ;
- Maintien de la gratuité pour les spectacles scolaires ;
- Maintien de la gratuité pour les spectacles d'animation jeunesse sur le principe : un enfant/1adulte accompagnant : gratuit – tout adulte supplémentaire doit s'acquitter du droit d'entrée tarif B pour les spectacles proposés au centre.

Article 2 : La nature des valeurs est modifiée de la façon suivante :

- Tarif Normal A - 15 € devient Tarif Normal A – Ussel à partir du numéro : 4 014
- Tarif Réduit A - 11 € devient Tarif Réduit A – Ussel à partir du numéro : 7 706
- Tarif scolaire - 5 € devient tarif scolaire – Ussel à partir du numéro : 2 411
- Tarif scolaire de groupe - 4 € devient tarif scolaire de groupe – Ussel à partir du numéro : 1 294

Article 3 : Les nouveaux tarifs appliqués sont :

- Tarif normal A – Hors Ussel – 17.50 € - à partir du numéro : 0001
- Tarif réduit A – Hors Ussel – 12.50 € - à partir du numéro : 0001
- Tarif normal B – Ussel – 13 € - à partir du numéro : 0001
- Tarif normal B – Hors Ussel – 15 € - à partir du numéro : 0001
- Tarif Réduit B – Ussel – 10 € - à partir du numéro : 0001
- Tarif Réduit B – Hors Ussel – 11.50 € - à partir du numéro : 0001
- Tarif C – soirée café-théâtre « Formule » – 8 € - à partir du numéro : 0001
- Tarif scolaire – Hors Ussel – 6 € : à partir du numéro : 0001
- Tarif scolaire de groupe – Hors Ussel – 5 € : à partir du numéro : 0001

Article 4 : Les tarifs Normal C 10 €, Normal E 12 € et Normal F 6 € sont supprimés de la grille tarifaire du service culturel. Ils feront l'objet d'un certificat administratif pour restitution et destruction au Trésor Public.

Article 5 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 7 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20230907-D20230907-116-AR
Date de télétransmission : 08/09/2023
Date de réception préfecture : 08/09/2023
Date de mise en ligne : 08/09/2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE